

# **LES DOCKS DES PETROLES D'AMBES**

Société Anonyme au Capital de : € 748 170  
Siège social : Avenue des Guerlandes  
BASSENS  
33565 CARBON-BLANC CEDEX

R.C.S. Bordeaux : B 585 420 078

## **RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL**

**30 JUIN 2014**

## RAPPORT D'ACTIVITE

### ACTIVITES DES DEPOTS

Les expéditions de produits blancs, depuis le dépôt de Bassens, au cours du premier semestre 2014, augmentent de 1.57 % pour atteindre 1 382 827 m<sup>3</sup> contre 1 361 467 m<sup>3</sup> au premier semestre 2013. Le détail des sorties est le suivant :

	1er semestre	1er semestre	%	
		2014	2013	
Essences		109 136	105 378	+ 3.60
Gazole		765 487	713 175	+ 7.30
Fuel domestique / GNR		440 254	471 399	- 6.60
Jet A1		67 950	71 518	- 5.00

Nous avons prévu pour l'année 2014 un trafic de 2 800 000 m<sup>3</sup>. La réalisation au 1<sup>er</sup> semestre représente 49 % du prévisionnel donc proche de l'objectif budgétaire.

### ANALYSE DU BILAN :

Au cours du premier semestre, la société a mis en service 473 015 € d'investissements. Les principaux postes sont :

- Travaux d'amélioration des installations des réservoirs pour 134 k€
- Travaux amélioration d'un poste de chargement camions pour 110 k€
- Travaux sur tuyauteries DCI de la cuvette du R0023 pour 46 k€
- Travaux complémentaires de la cuvette E pour 45 k€
- Remplacement des portes d'accès Bat A pour 20 k€
- Travaux de réaménagement du local technique pour 19 k€

Le poste « immobilisation en cours » s'élève à 557 931 € au 30 juin et se décompose de la façon suivante :

- Travaux poste de chargement pour 380 k€
- Travaux sur téléjaugeurs pour 44 k€

Les autres créances sont en hausse du fait du remboursement du dégrèvement sur la valeur ajoutée de la CET versé en 2013 à recevoir.

Les disponibilités et les placements sont en hausse du fait de l'amélioration des résultats de la société.

Les charges constatées d'avance augmentent du fait des contrats facturés en début d'exercice pour l'année entière.

Le poste « emprunts » se décompose de la façon suivante :

	<b>Juin 2014</b>	<b>Décembre 2013</b>
Emprunts	1 312 500 €	1 500 000 €
Intérêts	866 €	917 €
<b>Cumul</b>	<b>1 313 366 €</b>	<b>1 500 917 €</b>

La société a remboursé 187 500 € d'emprunt au 1<sup>er</sup> semestre.

## **ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT**

### **Produits d'exploitation :**

#### Le chiffre d'affaires

Au premier semestre 2014, il s'élève à 8 151 695 €. Il est en hausse de 0.56 % par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2013.

Les variations principales portent sur :

- La baisse des recettes de passages du fait de la baisse des tarifs,
- L'augmentation des recettes d'incorporation et de manipulation d'additivation liées à la hausse du trafic,
- La baisse des recettes liées au mandat d'opération avec la société SPBA, du fait de la diminution des charges d'exploitation et des travaux réalisés, bases de notre rémunération.

#### Reprises de provisions et amortissements :

Elles se décomposent de la façon suivante :

- Provisions pour révisions décennales des réservoirs faites en 2014 pour 410 k€,
- Provisions pour renouvellement sur immobilisations renouvelées pour 50 k€.
- Provisions pour charges d'exploitation diverses pour 17 k€.

### **Charges d'exploitation :**

Les "autres achats et charges externes" sont globalement en hausse de 10.5 %. La variation principale porte sur les charges d'entretien à hauteur de moins 417 k€ du fait du nombre de bac à l'arrêt (2 bacs).

### **Résultat d'exploitation :**

Il s'élève à 2 432 511 € contre 1 917 091 € au 30 juin 2013.

### **Charges financières :**

Elles sont en baisse du fait de l'amélioration de la trésorerie de la société.

### **Résultat exceptionnel :**

Au 30 juin, le résultat exceptionnel est positif à hauteur de 220 604 €, du fait des reprises d'amortissements dérogatoires et reprises de provisions de renouvellement devenues sans objet sur certaines catégories de biens.

### **Résultat net :**

Il s'élève à 1 719 336 € contre 1 292 103 € au 30 juin 2013. Au regard des perspectives d'activités et des charges de gros entretiens à réaliser sur le second semestre, nous envisageons, pour l'exercice 2014, un résultat similaire à celui du 31 décembre 2013.

## **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POUR LES EXERCICES A VENIR**

### **Évolution au 30 juin du sinistre d'Ambès de janvier 2007**

La procédure judiciaire est toujours en cours et comporte deux volets, un civil et un pénal.

**Concernant le volet civil de l'affaire**, le rapport définitif de l'expert judiciaire a été déposé le 16 Janvier 2012. Il conclut sur :

- le volet technique des causes de la rupture du bac,
- le volet financier de l'évaluation du préjudice global,
- il précise l'implication des parties dans les origines des événements des 11 et 12 janvier 2007.

Les sociétés ESSO et TPB, SPBA, DPA et IS OUEST sont citées dans le rapport avec chacune une part de responsabilité.

Les résultats des analyses demandées par l'expert judiciaire démontrent que l'incident initié le 11 Janvier est lié :

- A la corrosion qui s'est développée dans le fond du bac sur les cordons de soudure de jonction entre 2 tôles.
- A la présence de cavités sous les tôles de fond qui constitue l'élément déterminant de la rupture brutale. Ces cavités résultant d'anomalies dans l'exécution de terrassement conduit en 1981, lors du relevage du bac 1602.

Concernant la société DPA l'expert conclut dans son rapport :

*« La société DPA est à l'origine d'une décision d'urgence inadaptée pour tenter de mettre en sécurité les lieux :*

- *Le pied d'eau a sensiblement aggravé les caractéristiques de la fuite, et surtout retardé la vidange du bac qui s'imposait ;*
- *La décision de procéder à la descente des béquilles avant vidange, qui ne s'imposait nullement sur le plan technique, a gravement retardé l'engagement de la vidange du bac, en reportant de fait cette mesure qui s'imposait urgemment au 12 janvier 2007, en milieu de journée.*

*Le contexte de la fuite détectée le 11 janvier 2007, un an et trois mois après l'incident de KALLO, et concomitant à la deuxième mise en charge maximale du bac 1602 après un an de réfection, aurait dû conduire à la plus grande prudence.*

*Le déclenchement et l'application du Plan d'Opérations Interne en vigueur commandaient le transfert immédiat du pétrole contenu dans le bac défaillant vers un autre réservoir, ce qui aurait probablement permis d'éviter l'éclatement du fond du bac 1602.*

*DPA ne pouvait toutefois pas apprécier la criticité de la situation, étant ignorante des vices qui affectaient le soubassement du bac, ainsi que des insuffisances des choix de réparation opérés début 2006.*

*Il faut d'autre part observer que DPA a montré une gestion particulièrement réactive et efficace de la crise qui a suivi l'effondrement du 12 janvier 2007 ».*

Le Tribunal de commerce de Nanterre a proposé aux différentes parties une négociation pour résoudre le conflit. Alors que tous les défendeurs l'ont acceptée, les sociétés VERMILION et LUNDING l'ont refusée.

La négociation est donc devenue sans objet, c'est donc le tribunal qui doit se prononcer sur la suite à donner en fonction des éventuelles plaintes déposées.

L'affaire est appelée en audience collégiale le 10 octobre 2014 au tribunal de Commerce de NANTERRE. Les dossiers conclusifs devant parvenir 10 jours avant la date d'audience.

**Concernant le volet pénal de l'affaire**, la société DPA, représentée par l'actuel Président Directeur Général ainsi que le Directeur Général en responsabilité lors de l'accident, ont été convoqués, par le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux, en première comparution dans le cadre d'un réquisitoire introductif de 2007 pour une pollution de la Garonne par fuite d'hydrocarbures.

Le juge a décidé le renvoi de DPA et de M Gilles COUDRETTE (Directeur Général en 2007) devant le tribunal correctionnel.

### **Suivi des conséquences du contrôle fiscal**

L'administration fiscale est intervenue au cours du 1er trimestre 2008, afin de contrôler les comptes de la société pour les années 2004/2005/2006.

Le redressement portant sur l'assujettissement à la TVA de la partie des recettes concernant le financement des travaux de mise en conformité par la SAGESS est toujours en instance.

DPA a déposé une réclamation par laquelle elle conteste cette position, par le fait que les travaux étaient indispensables à la mise à disposition des bacs et donc à la réalisation du contrat de prestation. Les deux termes de rémunération prévus au contrat ne forment qu'un tout, décomposés pour fixer des modes d'indexation spécifiques.

Suite au rejet de cette réclamation, DPA a déposé un mémoire introductif d'instance auprès du Tribunal Administratif de MONTREUIL qui, par un jugement en date du 27 avril 2012, a condamné l'administration au remboursement des sommes redressées.

DPA a été remboursé de la somme de 137 554 €, dont 6 147 € de pénalités, par le trésor public correspondant à la période du 1er janvier 2006 au 30 septembre 2007, ainsi que 26 190 € d'intérêts moratoires, somme qui n'a pas été constatée en produit mais en dette sur le trésor.

L'administration a fait appel de ce jugement et DPA a déposé un mémoire en défense auprès de la Cour Administrative d'Appel de Versailles. Le jugement est toujours en cours.

Le risque latent couvrant la période du 1er janvier 2006 au 30 juin 2014 s'élève, hors pénalités, à 638 217 € dont 131 407 € payés par DPA et remboursés par l'administration. Cette somme n'a pas fait l'objet de provision au 30 juin 2014.

### **Activités dépôt de Bayon**

Le Conseil d'Administration, lors de ses réunions du 23 juillet et du 16 décembre 2009, a pris acte des décisions de ses clients du site de Bayon de ne pas participer aux investissements nécessaires pour l'amélioration du risque environnemental et a décidé d'interrompre les activités de fioul lourd, de combustible de chauffage, d'huile de Palme et d'essence de térébenthine et de papeterie.

Au cours de l'année 2012, la société a démantelé 8 réservoirs rivetés qui ne pouvaient techniquement pas faire l'objet de révision décennale.

Au 30 juin 2014, seuls les bacs de stockage de gazole pour le compte de la SAGESSE sont en activité. La totalité des autres bacs et des logistiques afférentes, sont vides et nettoyés.

Au cours de l'exercice 2013, la société a constaté l'impact comptable de leurs arrêts.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2014 aucun autre mouvement n'a été constaté.

### **Provisions pour renouvellement**

Suite au travail réalisé sur le dépôt de Bayon, la société a entamé une réflexion sur les durées de vie des biens actifs restants au 31/12/2013, afin de revoir sa politique d'amortissement et de renouvellement avec l'impact induit sur les provisions.

Au 30 juin 2014, la société a décidé de reprendre les provisions devenues sans objet sur certaines catégories de biens.

L'impact financier sur le 1<sup>er</sup> semestre 2014 est un produit exceptionnel de 269 780 €.

**Attestation de la personne assumant la responsabilité**  
**du rapport financier semestriel**

(Article 222-4 – 3° du Règlement Général AMF)

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes complets pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport semestriel d'activité, figurant en page deux à six, présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre les parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Fait à BASSENS  
Le 18 juillet 2014

Patrick MOATTI  
Président Directeur Général

# **Rapport du commissaire aux comptes sur** **l'information financière semestrielle**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la société Les Docks des Pétroles d'Ambès, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2014, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

## **1. Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de la société.

## **2. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Bordeaux, le 18 juillet 2014

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres  
Laurent Chapoulaud



## COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2014

<b>A C T I F</b>	<b>30-juin-14</b>			<b>31-déc-13</b>
	<b>Brut</b>	<b>Amortissements et provisions</b>	<b>NET</b>	<b>NET</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>DOMAINE PRIVE</b>				
Immobilisations incorporelles	266 195	233 665	32 530	43 629
Immobilisations corporelles	668 415	534 009	134 406	155 443
<b>DOMAINE CONCEDE APPORT CONCEDANT</b>				
Immobilisations incorporelles				
Constructions sur sol d'autrui	48 101	48 101		
Installations techniques, matériels et outillages	474 139	474 139		
Autres immobilisations corporelles	107 410	107 410		
<b>DOMAINE CONCEDE APPORT CONCESSIONNAIRE</b>				
Immobilisations incorporelles	850 174	554 596	295 577	331 082
Constructions sur sol d'autrui	4 610 832	153 801	4 457 031	4 460 982
Installations techniques, matériels et outillages	52 841 426	18 622 250	34 219 176	34 421 424
Autres immobilisations corporelles	4 870 136	267 271	4 602 865	4 506 924
<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	557 931		557 931	466 704
S / Total	65 294 759	20 995 242	44 299 517	44 386 188
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations				
Prêts	138 597		138 597	142 263
Dépôts et cautionnements	3 912		3 912	3 912
S / Total	142 509		142 509	146 175
TOTAL I	65 437 268	20 995 242	44 442 026	44 532 363
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks de matières	358 707	188 196	170 511	180 452
Créances clients	1 433 791		1 433 791	1 459 038
Autres créances	620 161		620 161	529 966
Disponibilités	1 113 735		1 113 735	1 932 085
Placements trésorerie	4 745 030		4 745 030	3 645 030
S / Total	8 271 424	188 196	8 083 228	7 746 571
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	379 508		379 508	56 836
Charges à étaler				
TOTAL II	8 650 931	188 196	8 462 735	7 803 407
TOTAL GENERAL	74 088 199	21 183 438	52 904 761	52 335 770

<b>P A S S I F</b>	<b>( avant répartition )</b>	<b>30-juin-14</b>	<b>31-déc-13</b>
<b>CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES</b>			
Capital social ( entièrement amorti )		748 170	748 170
Primes d'émission et de fusion		15 053	15 053
Ecarts de réévaluation		17 082	17 082
Ecarts de réévaluation (1976)		2 577 483	2 577 483
Réserve légale		74 817	74 817
Réserves réglementées			
Réserves extraordinaires		223 451	223 451
Réserves ordinaires		8 083 702	6 149 652
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		1 719 336	2 912 049
Subvention d'équipement			
Provision spéciale de réévaluation			
Amortissements dérogatoires			3 747
TOTAL I		13 459 093	12 721 505
<b>DROITS DU CONCEDANT</b>			
Amortissements de caducité		25 780 473	24 881 067
Amortissements de caducité transférés en capital		-748 170	-748 170
Apport du Concédant à titre gratuit			
TOTAL II		25 032 303	24 132 897
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
Provisions pour grosses réparations		4 757 812	4 702 571
Fonds de renouvellement des installations concédées		6 313 769	6 589 804
Autres provisions pour risques et charges		344 228	354 203
TOTAL III		11 415 809	11 646 578
<b>AUTRES DETTES</b>			
Emprunts divers		1 313 366	1 500 917
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		862 468	1 059 193
Dettes fiscales et sociales		805 823	1 259 501
Dettes diverses		15 900	15 180
S / Total		2 997 557	3 834 791
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>			
Produits constatés d'avance			
TOTAL IV		2 997 557	3 834 791
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>52 904 761</b>	<b>52 335 770</b>

<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>2014</b> 30 juin	<b>2013</b> 30 juin	<b>2013</b> 31 décembre
PRESTATIONS DE SERVICES	8 151 695	8 105 695	16 222 788
AUTRES PRODUITS	1	660	2 110
REPRISE DE PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS	477 262	76 726	627 293
TRANSFERTS DE CHARGES			6 655
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>8 628 957</b>	<b>8 183 081</b>	<b>16 858 846</b>
ACHATS DE MATIERES STOCKEES	259 977	276 353	562 883
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 819 213	1 644 952	3 504 774
IMPOTS ET TAXES	264 054	281 505	557 793
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1 037 972	995 296	1 959 866
CHARGES SOCIALES	483 712	499 427	999 640
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	589 960	658 243	1 258 072
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DE CADUCITE	899 406	949 361	1 755 733
DOTATION AUX PROVISIONS POUR RENOUVELLEMENT	43 938	76 479	110 386
DOTATION AUX PROVISIONS POUR GROSSES REPARATIONS	465 241	493 066	1 254 681
DOTATION AUX PROVISIONS POUR CHARGES	13 289	13 979	49 173
AUTRES CHARGES	212	213	296
REDEVANCES DE CONCESSION ET REDEVANCES PORTUAIRES	319 474	377 116	755 623
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>6 196 446</b>	<b>6 265 990</b>	<b>12 768 919</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 432 511</b>	<b>1 917 091</b>	<b>4 089 927</b>
PRODUITS DE PARTICIPATION		445	
AUTRES INTERETS	14 606		12 306
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>14 606</b>	<b>445</b>	<b>12 306</b>
INTERETS SUR EMPRUNTS	6 519	7 625	14 598
INTERETS DIVERS			10
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>6 519</b>	<b>7 625</b>	<b>14 608</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>8 088</b>	<b>-7 180</b>	<b>-2 303</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>2 440 599</b>	<b>1 909 912</b>	<b>4 087 624</b>
SUR OPERATIONS DE GESTION	8 030	116	11 071
SUR OPERATIONS EN CAPITAL		2 407	7 032
REPRISES SUR PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS	290 794	255 166	2 813 656
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>298 824</b>	<b>257 689</b>	<b>2 831 759</b>
SUR OPERATIONS DE GESTION		139 974	140 333
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	78 220	6 785	208 882
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS			1 933 295
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>78 220</b>	<b>146 759</b>	<b>2 282 509</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>220 604</b>	<b>110 930</b>	<b>549 249</b>
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>	<b>2 661 203</b>	<b>2 020 842</b>	<b>4 636 874</b>
PARTICIPATION	90 646	83 643	204 697
IMPOTS SUR LES SOCIETES	851 220	645 096	1 520 128
<b>RESULTAT NET</b>	<b>1 719 336</b>	<b>1 292 103</b>	<b>2 912 049</b>

## ANNEXE

### I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été élaborés dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Il a été tenu compte dans la présentation des états financiers, des particularités résultant de notre statut de concessionnaire du Port Autonome de Bordeaux auquel nous remettons gratuitement, en 2032, l'ensemble des installations faisant partie du domaine concédé à BAYON et à BASSENS.

#### **Évolution au 30 juin du sinistre d'Ambès de janvier 2007**

La procédure judiciaire est toujours en cours et comporte deux volets, un civil et un pénal.

**Concernant le volet civil de l'affaire**, le rapport définitif de l'expert judiciaire a été déposé le 16 Janvier 2012. Il conclut sur :

- le volet technique des causes de la rupture du bac,
- le volet financier de l'évaluation du préjudice global,
- il précise l'implication des parties dans les origines des événements des 11 et 12 janvier 2007.

Les sociétés ESSO et TPB, SPBA, DPA et IS OUEST sont citées dans le rapport avec chacune une part de responsabilité.

Les résultats des analyses demandées par l'expert judiciaire démontrent que l'incident initié le 11 Janvier est lié :

- A la corrosion qui s'est développée dans le fond du bac sur les cordons de soudure de jonction entre 2 tôles.
- A la présence de cavités sous les tôles de fond qui constitue l'élément déterminant de la rupture brutale. Ces cavités résultant d'anomalies dans l'exécution de terrassement conduit en 1981, lors du relevage du bac 1602.

Concernant la société DPA l'expert conclut dans son rapport :

*« La société DPA est à l'origine d'une décision d'urgence inadaptée pour tenter de mettre en sécurité les lieux :*

- *Le pied d'eau a sensiblement aggravé les caractéristiques de la fuite, et surtout retardé la vidange du bac qui s'imposait ;*

- *La décision de procéder à la descente des béquilles avant vidange, qui ne s'imposait nullement sur le plan technique, a gravement retardé l'engagement de la vidange du bac, en reportant de fait cette mesure qui s'imposait urgemment au 12 janvier 2007, en milieu de journée.*

*Le contexte de la fuite détectée le 11 janvier 2007, un an et trois mois après l'incident de KALLO, et concomitant à la deuxième mise en charge maximale du bac 1602 après un an de réfection, aurait dû conduire à la plus grande prudence.*

*Le déclenchement et l'application du Plan d'Opérations Interne en vigueur commandaient le transfert immédiat du pétrole contenu dans le bac défaillant vers un autre réservoir, ce qui aurait probablement permis d'éviter l'éclatement du fond du bac 1602.*

*DPA ne pouvait toutefois pas apprécier la criticité de la situation, étant ignorante des vices qui affectaient le soubassement du bac, ainsi que des insuffisances des choix de réfection opérés début 2006.*

*Il faut d'autre part observer que DPA a montré une gestion particulièrement réactive et efficace de la crise qui a suivi l'effondrement du 12 janvier 2007 ».*

Le Tribunal de commerce de Nanterre a proposé aux différentes parties une négociation pour résoudre le conflit. Alors que tous les défendeurs l'ont acceptée, les sociétés VERMILION et LUNDING l'ont refusée.

La négociation est donc devenue sans objet, c'est donc le tribunal qui doit se prononcer sur la suite à donner en fonction des éventuelles plaintes déposées.

L'affaire est appelée en audience collégiale le 10 octobre 2014 au tribunal de Commerce de NANTERRE. Les dossiers conclusifs devant parvenir 10 jours avant la date d'audience.

**Concernant le volet pénal de l'affaire**, la société DPA, représentée par l'actuel Président Directeur Général ainsi que le Directeur Général en responsabilité lors de l'accident, ont été convoqués, par le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux, en première comparution dans le cadre d'un réquisitoire introductif de 2007 pour une pollution de la Garonne par fuite d'hydrocarbures.

Le juge a décidé le renvoi de DPA et de M Gilles COUDRETTE (Directeur Général en 2007) devant le tribunal correctionnel.

### **Suivi des conséquences du contrôle fiscal**

L'administration fiscale est intervenue au cours du 1er trimestre 2008, afin de contrôler les comptes de la société pour les années 2004/2005/2006.

Le redressement portant sur l'assujettissement à la TVA de la partie des recettes concernant le financement des travaux de mise en conformité par la SAGESS est toujours en instance.

DPA a déposé une réclamation par laquelle elle conteste cette position, par le fait que les travaux étaient indispensables à la mise à disposition des bacs et donc à la réalisation du contrat de prestation. Les deux termes de rémunération prévus au contrat ne forment qu'un tout, décomposés pour fixer des modes d'indexation spécifiques.

Suite au rejet de cette réclamation, DPA a déposé un mémoire introductif d'instance auprès du Tribunal Administratif de MONTREUIL qui, par un jugement en date du 27 avril 2012, a condamné l'administration au remboursement des sommes redressées.

DPA a été remboursé de la somme de 137 554 €, dont 6 147 € de pénalités, par le trésor public correspondant à la période du 1er janvier 2006 au 30 septembre 2007, ainsi que 26 190 € d'intérêts moratoire, somme qui n'a pas été constatée en produit mais en dette sur le trésor.

L'administration a fait appel de ce jugement et DPA a déposé un mémoire en défense auprès de la Cour Administrative d'Appel de Versailles. Le jugement est toujours en cours.

Le risque latent couvrant la période du 1er janvier 2006 au 30 juin 2014 s'élève, hors pénalités, à 638 217 € dont 131 407 € payés par DPA et remboursés par l'administration. Cette somme n'a pas fait l'objet de provision au 30 juin 2014.

### **Activités dépôt de Bayon**

Le Conseil d'Administration, lors de ses réunions du 23 juillet et du 16 décembre 2009, a pris acte des décisions de ses clients du site de Bayon de ne pas participer aux investissements nécessaires pour l'amélioration du risque environnemental et a décidé d'interrompre les activités de fioul lourd, de combustible de chauffage, d'huile de Palme et d'essence de térébenthine et de papeterie.

Au cours de l'année 2012, la société a démantelé 8 réservoirs rivetés qui ne pouvaient techniquement pas faire l'objet de révision décennale.

Au 30 juin 2014, seuls les bacs de stockage de gazole pour le compte de la SAGESS sont en activité. La totalité des autres bacs et des logistiques afférentes, sont vides et nettoyés.

Au cours de l'exercice 2013, la société a constaté l'impact comptable de leurs arrêts.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2014 aucun autre mouvement n'a été constaté.

### **Provisions pour renouvellement**

Suite au travail réalisé sur le dépôt de Bayon, la société a entamé une réflexion sur les durées de vie des biens actifs restants au 31/12/2013, afin de revoir sa politique d'amortissement et de renouvellement avec l'impact induit sur les provisions.

Au 30 juin 2014, la société a décidé de reprendre les provisions devenues sans objet sur certaines catégories de biens.

L'impact financier sur le 1<sup>er</sup> semestre 2014 est un produit exceptionnel de 269 780 €.

## 1) **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles regroupent l'ensemble des logiciels informatiques amortis en linéaire sur une durée de 1 à 7 ans.

## 2) **IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Le statut particulier des sociétés concessionnaires entraîne le découpage des immobilisations corporelles de la société en deux catégories :

- Immobilisations du domaine Privé : regroupent l'ensemble des biens qui resteront la propriété du concessionnaire à la fin du contrat de concession.
- Immobilisations du domaine Concédé : regroupent l'ensemble des biens qui seront rendus au concédant à la fin du contrat de concession sans contrepartie financière.
- 

### 2.1) **DOMAINE PRIVE**

Les immobilisations du domaine privé sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

Les durées d'amortissement pratiquées sur ces biens sont les suivantes :

- Logiciel informatique : linéaire entre 1 à 5 ans.
- Matériel et Outillage : linéaire entre 5 et 10 ans.
- Matériel de transport : linéaire entre 5 et 10 ans.
- Mobilier, machines de bureau : linéaire entre 5 et 10 ans.

### 2.2) **DOMAINE CONCEDE**

Les immobilisations du domaine concédé sont comptabilisées à leur coût d'acquisition à l'exception de celles acquises antérieurement au 31 décembre 1976 qui figurent au bilan à leur valeur réévaluée (réévaluation légale).

Les immobilisations du domaine concédé se décomposent en deux catégories :

#### - **Immobilisations non renouvelables :**

Par nature, ce sont les immobilisations qui ne nécessiteront pas de remplacement pour maintenir leur potentiel productif durant la concession, eu égard à la durée de la concession, la durée de vie du bien dépassant la date de fin du contrat de concession.

#### - **Immobilisations renouvelables :**

Regroupent toutes les immobilisations du domaine concédé dont la durée de vie est inférieure au nombre d'années restant à courir jusqu'à la date de fin de concession.

#### 2.2.1) ***Amortissements pratiqués :***

***Amortissement de caducité*** : il est pratiqué sur la totalité des biens concédés afin de permettre la reconstitution, en fin de concession, des capitaux propres investis dans le domaine concédé. Il est calculé linéairement sur la durée de la concession restant à courir à la date d'achat du bien.

Il s'applique de la façon suivante :

- o Immobilisations non renouvelables : sur le coût d'achat.

- Immobilisations renouvelables : pour le premier bien sur son coût d'achat, pour le suivant sur la différence entre son coût d'achat et la valeur du bien qu'il remplace.

*Amortissement industriel* : il ne s'applique qu'aux immobilisations renouvelables.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- Constructions : amortissement linéaire de 10 à 30 ans.
- Installations techniques, matériel et outillage : linéaire entre 5 et 30 ans.
- Agencement, aménagement constructions : linéaire sur 20 ans.

### **2.2.2) Provision pour renouvellement :**

Afin d'étaler sur la durée de la concession le coût de remplacement d'un bien, la société a établi un plan de renouvellement de ses biens. Les plans de renouvellement portent sur la majeure partie des biens identifiables entièrement renouvelables.

A la fin de chaque exercice, une provision est constatée sur la base de la différence entre le coût estimé de renouvellement du bien et sa valeur d'achat d'origine, jusqu'à la date de renouvellement.

La dotation de l'exercice est évaluée en tenant compte d'un coefficient égal au quotient du nombre d'années d'utilisation du bien, depuis sa mise en service sur sa durée de vie totale.

Dans le cas du renouvellement d'un bien provisionné, la provision antérieurement dotée est reprise en compte de résultat, soit sur la durée de vie du nouveau bien si il est renouvelable, soit sur la durée restante de la concession si le nouveau bien est non renouvelable.

Dans le cas où la provision de renouvellement constituée serait supérieure au coût de remplacement de l'immobilisation, la quote-part de provision est reprise intégralement.

Dans le cas de sortie de l'actif d'un bien sans renouvellement, la provision antérieurement dotée est reprise en compte de résultat sur l'exercice de la sortie.

### **3) IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Elles sont inscrites au bilan à leur valeur historique.

Elles comprennent en particulier les prêts consentis dans le cadre de la participation à l'effort de construction. Ces prêts sont remboursables sur une durée de 20 ans.

### **4) ACTIF CIRCULANT**

Les stocks de matières premières sont évalués à leur coût d'acquisition. Des provisions sont constituées le cas échéant pour constater une dépréciation.

Les créances de l'actif circulant sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



## 5) **AUTRES FONDS PROPRES : DROITS DU CONCEDANT**

Le compte "droits du concédant" enregistre la contrepartie des opérations faites dans le cadre de la concession. Il correspond au cumul des amortissements de caducités pratiqués sur les biens du domaine concédé et de la valeur nette comptable des biens apportés par le concédant. Son montant est diminué de la valeur du capital amorti pour 748 170 €.

## 6) **AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES**

La société utilise les possibilités offertes par l'administration fiscale d'amortir certains biens selon le régime dérogatoire, en particulier dans le cas du matériel destiné à économiser de l'énergie.

## 7) **PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES**

Des provisions sont constituées pour couvrir des risques et charges, nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours, rendent probables.

Les provisions pour risques et charges comprennent en particulier :

- les provisions pour renouvellement des immobilisations du domaine concédé. L'avis 2000-10 du CNC exclut les provisions pour renouvellement du champ d'application du règlement n° 2002-06, relatif aux passifs.
- les provisions pour grosses réparations afférentes aux programmes pluriannuels de vérification des bacs d'hydrocarbures sont comptabilisées en conformité avec le règlement 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs.
- les primes « long service » attribuées aux personnels suivant leur ancienneté dans l'entreprise, sont comptabilisées en conformité avec la recommandation 03-R-01 du CNC sur les engagements sociaux de l'entreprise.

## II. COMPLEMENT D'INFORMATIONS

<b>VARIATIONS IMMOBILISATIONS BRUTES</b>	<b>SOLDE AU 31/12/2013</b>	<b>ACQUISITIONS</b>	<b>TRANSFERTS AJUSTEMENTS</b>
<b>DOMAINE PRIVE</b>			
Immobilsations incorporelles	266 195		
Immobilsations corporelles	666 358	2 057	
Total domaine privé	932 553	2 057	
<b>DOMAINE CONCEDE</b>			
<b>APPORT DU CONCEDANT</b>			
Immobilsations incorporelles			
Constructions sur sol d'autrui	48 101		
Installations techniques spécialisées	474 139		
Autres immobilisations corporelles	107 410		
Sous total	629 650		
<b>APPORT DU CONCESSIONNAIRE</b>			
Immobilsations incorporelles	850 174		
Constructions sur sol d'autrui	4 614 783		-3 951
Installations techniques spécialisées	52 570 273	386 899	3 951
Autres immobilisations corporelles	4 786 077	84 059	
Sous total	62 821 306	470 958	0
<b>Total domaine concédé</b>	63 450 956	470 958	0
<b>SOUS TOTAL IMMOBILISATIONS</b>	<b>64 383 509</b>	<b>473 015</b>	<b>0</b>
<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	466 703	564 243	-473 015
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS</b>	<b>64 850 212</b>	<b>1 037 257</b>	<b>-473 015</b>
	<b>CESSIONS</b>	<b>COMPTE DU CONCEDANT</b>	<b>SOLDE AU 30/06/2014</b>
<b>DOMAINE PRIVE</b>			
Immobilsations incorporelles			266 195
Immobilsations corporelles			668 415
Total domaine privé			934 610
<b>DOMAINE CONCEDE</b>			
<b>APPORT DU CONCEDANT</b>			
Immobilsations incorporelles			
Constructions sur sol d'autrui			48 101
Installations techniques spécialisées			474 139
Autres immobilisations corporelles			107 410
Sous total			629 650
<b>APPORT DU CONCESSIONNAIRE</b>			
Immobilsations incorporelles			850 174
Constructions sur sol d'autrui			4 610 832
Installations techniques spécialisées	119 697		52 841 426
Autres immobilisations corporelles			4 870 136
Sous total	119 697		63 172 567
Total domaine concédé	119 697		63 802 217
<b>SOUS TOTAL IMMOBILISATIONS</b>	<b>119 697</b>		<b>64 736 827</b>
<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>			557 931
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS</b>	<b>119 697</b>		<b>65 294 758</b>

VARIATIONS AMORTISSEMENTS	SOLDE AU 31/12/2013	DOTATIONS	CESSIONS
<b>DOMAINE PRIVE</b>			
Immobilisations incorporelles	222 566	11 099	
Immobilisations corporelles	510 916	23 094	
<b>Total domaine privé</b>	733 482	34 192	
<b>DOMAINE CONCEDE</b>			
<b>APPORT DU CONCEDANT</b>			
Immobilisations incorporelles			
Constructions sur sol d'autrui	48 101		
Installations techniques spécialisées	474 139		
Autres immobilisations corporelles	107 410		
<b>Sous total</b>	629 650		
<b>APPORT DU CONCESSIONNAIRE</b>			
Immobilisations incorporelles	519 091	35 505	
Constructions sur sol d'autrui	153 801		
Installations techniques spécialisées	18 148 849	498 443	41 477
Autres immobilisations corporelles	279 153	21 820	
<b>Sous total</b>	19 100 893	555 768	41 477
<b>Total domaine concédé</b>	19 730 543	555 768	41 477
<b>Total immobilisations</b>	20 464 025	589 960	41 477

	TRANSFERTS AJUSTEMENTS	REPRISES	SOLDE AU 30/06/2014
<b>DOMAINE PRIVE</b>			
Immobilisations incorporelles			233 665
Immobilisations corporelles			534 009
<b>Total domaine privé</b>			767 674
<b>DOMAINE CONCEDE</b>			
<b>APPORT DU CONCEDANT</b>			
Immobilisations incorporelles			
Constructions sur sol d'autrui			48 101
Installations techniques spécialisées			474 139
Autres immobilisations corporelles			107 410
<b>Sous total</b>			629 650
<b>APPORT DU CONCESSIONNAIRE</b>			
Immobilisations incorporelles			554 596
Constructions sur sol d'autrui			153 801
Installations techniques spécialisées		-17 266	18 588 549
Autres immobilisations corporelles			300 972
<b>Sous total</b>		-17 266	19 597 918
<b>Total domaine concédé</b>		-17 266	20 227 568
<b>Total immobilisations</b>		-17 266	20 995 242

## REEVALUATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

### 1°) IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

	VALEUR EN COUT HISTORIQUE	PROVISION SPECIALE DE REEVALUATION	VALEUR REEVALUEE
Valeurs Brutes	1 799 681	1 017 020	2 816 701
Amortissements cumulés	1 799 681	1 017 020	2 816 701
Valeurs Nettes			0

### 2°) IMMOBILISATIONS NON AMORTISSABLES

L'écart de réévaluation des immobilisations non amortissables est de 2 594 565 €.

## IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Ce poste comprend :

Un prêt au CILGERE d'un montant de 127 340 €. Nous avons, au cours du 1<sup>er</sup> semestre, versé 4 314 € de prêt au titre de 2014.

Les prêts accordés au personnel de la société en avril 2013, afin de participer à l'augmentation de capital de la société TOTAL étaient de 27 520 €. Les remboursements effectués au 1<sup>er</sup> semestre 2014 se sont élevés à 7 980 €.

## STOCKS MATIERES

Les stocks de matières se décomposent de la façon suivante :

	Valeur brute	Dépréciation
Emulseurs	249 380	188 196
Additifs et colorants	107 572	
Azote	<u>1 755</u>	<u>          </u>
	358 707	188 196

Un complément de dépréciation, pour tenir compte de la durée de vie de 5 ans de ce produit, a été comptabilisé au 1<sup>er</sup> semestre 2014 à hauteur de 13 154 €. Une reprise de provision a été constatée à hauteur de 6 960 € correspondant à la consommation d'émulseur du 1<sup>er</sup> semestre.

## ECHEANCES DES CREANCES AU 30 JUIN

La totalité des créances est à échéance de moins d'un an.

## CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES

	SOLDE AU 31/12/2013	RESULTATS			Autres mouvements
		EXERCICE	AFFECTATION EXERCICE		
			DIVIDENDES	AUTRES	
Capital amorti	748 170				
Primes d'émission et de fusions	15 053				
Ecart de réévaluation	2 594 565				
Réserve légale	74 817				
Réserves réglementées					
Réserves extraordinaires	223 451				
Réserves ordinaires	6 149 652			1 934 049	
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice antérieur					
Résultat de l'exercice	2 912 049	1 719 336	-978 000	-1 934 049	
Subvention d'investissement					
Provision spéciale de réévaluation					
Amortissements dérogatoires	3 747				
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>12 721 505</b>	<b>1 719 336</b>	<b>-978 000</b>		

Droits du concédant					
Amortissements de caducité	24 881 067				
Amortis. Transférés en capital	-748 170				
Apport du Concédant à titre gratuit					
<b>TOTAL DROITS DU CONCEDANT</b>	<b>24 132 897</b>				

	PROVISIONS		SUBVENTIONS		SOLDE AU 30/06/2014
	DOTATION	REPRISE	RECUES	AMORTIS.	
Capital amorti					748 170
Primes d'émission et de fusions					15 053
Ecart de réévaluation					2 594 565
Réserve légale					74 817
Réserves réglementées					
Réserves extraordinaires					223 451
Réserves ordinaires					8 083 702
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice antérieur					
Résultat de l'exercice					1 719 336
Subvention d'investissement					
Provision spéciale de réévaluation					
Amortissements dérogatoires		3 747			0
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>3 747</b>			<b>13 459 093</b>

Droits du concédant					
Amortissements de caducité	899 406				25 780 473
Amortis. Transférés en capital					-748 170
Apport du Concédant à titre gratuit					
<b>TOTAL DROITS DU CONCEDANT</b>	<b>899 406</b>				<b>25 032 303</b>

Le capital social est composé de 97 800 actions au nominal de 7.65 €. Il a été entièrement remboursé au cours des années 1968 à 1983. La valeur portée au passif du bilan correspond à une quote-part des droits du concédant.

## TABLEAU DES PROVISIONS

DESIGNATIONS	2013	DOTATIONS EXERCICE	REPRISES EXERCICE		2014
	31-déc		UTILISES	NON UTILISES	30-juin
Amortissements dérogatoires	3 747		3 747		0
Provisions pour grosses réparations	4 702 571	465 241	410 000		4 757 812
Provisions pour renouvellement des immobilisations concédées	6 589 804	43 938	50 192	269 781	6 313 769
Provisions pour litiges	14 000		14 000		
Provisions pour prime long service	273 536	4 025			277 561
Provisions pour autres charges	66 667				66 667
<b>S / T PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>11 650 325</b>	<b>513 203</b>	<b>477 939</b>	<b>269 781</b>	<b>11 415 809</b>
Provisions pour dépréciation des stocks	182 002	13 154	6 960		188 196
Provisions pour dépréciation des créances					
<b>CUMUL DES PROVISIONS</b>	<b>11 832 327</b>	<b>526 357</b>	<b>484 899</b>	<b>269 781</b>	<b>11 604 005</b>

1. Les primes « long service » octroyées aux personnels après 20, 25, 30, 35 et 40 ans d'ancienneté dans la société ont été provisionnées sur la base des plans de carrière individualisés conformément aux dispositions du règlement CRC 2004-03 du 4 mai 2004 relatif aux médailles du travail.

Les principales hypothèses retenues sont :

- Taux de rotation du personnel négligeable.
- Taux de charges sociales de 48 %.
- Taux d'inflation 2 %.

2. Le coût de renouvellement des immobilisations est provisionné sur la base des plans de renouvellement individualisés.

Les reprises de provisions pour renouvellement de 50 192 €, correspondent à des provisions reprises dans le cadre de renouvellement de biens immobilisés ou devenues sans objet suite à des sorties d'actifs immobilisés.

3. Une reprise de provisions pour renouvellement exceptionnelle a été comptabilisée à hauteur de 269 781 € pour des biens immobilisés qui ne seront pas renouvelés.
4. Le coût des grosses réparations sur les immobilisations est provisionné sur la base des programmes pluriannuels de vérification des bacs.
5. La provision pour litige a été reprise pour un montant de 14 000 € puisque le différent avec un fournisseur a été réglé.

## TABLEAU DES ECHEANCES DES DETTES

	MONTANT AU 30/06/2014	DEGRE D'EXIGIBILITE DU PASSIF		
		A MOINS DE 1AN	DE 1 A 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS
Dettes financières	1 313 366	375 866	937 500	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	862 468	862 468		
Dettes fiscales et Sociales	805 823	786 250		
Dettes diverses	15 900	15 900		
<b>TOTAL</b>	<b>2 997 557</b>	<b>2 060 057</b>	<b>937 500</b>	

## DETAIL DES CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

	<u>Charges à payer</u>	<u>Produits à recevoir</u>
Fournisseurs	505 085	
Personnel	442 541	
Organismes sociaux	212 713	
Impôts et Taxes	27 112	466 424
<b>TOTAL</b>	<b>1 187 451</b>	<b>466 424</b>

## DETAIL DES COMPTES DE REGULARISATION

### Charges constatées d'avance :

Ce poste correspond à la part des contrats d'assurance, d'entretien et de location payés d'avance pour un total de 379 508 €.

## DETAIL DES DISPONIBILITES

Ce poste se décompose de la façon suivante :

Solde de trésorerie	1 113 735
Fond commun de placement	1 015 030
Compte rémunéré	<u>3 730 000</u>
	<b>5 858 765</b>

## DETAIL DES DETTES FINANCIERES

Ce poste se décompose de la façon suivante :

Emprunts	1 312 500 €
Intérêts sur emprunts	866 €
	<hr/>
	1 313 366 €

La société a remboursé 187 500 € d'emprunt au 1<sup>er</sup> semestre 2014.

## DETAILS DES PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ils se décomposent de la façon suivante :

• Reprise d'amortissements dérogatoires	3 747
• Reprise provisions pour renouvellement	269 781
• Reprise provisions charges exceptionnelles	17 266
	<hr/>
	290 794

## DETAILS DES CHARGES EXCEPTIONNELLES

Elles se décomposent de la façon suivante :

• Valeurs nettes des immobilisations sorties de l'actif	78 220
	<hr/>
	78 220

## REPARTITION DU MONTANT DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Résultat avant Impôt	Impôt Dû *	Résultat Net
Résultat courant	2 440 598	808 326	1 632 272
Résultat exceptionnel	220 604	72 915	147 689
Participations	- 90 646	- 30 021	- 60 625
Total	2 570 557	851 220	1 719 336

\* Le taux de l'impôt est évalué à 33,12 %.



## **HONORAIRES VERSEES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES**

(Article 221-1-2° du règlement de l'AMF)

Le cabinet ERNST & YOUNG et Autres, commissaires aux comptes de la société, a perçu au titre de sa mission de certification des comptes annuels, les rémunérations HT suivantes :

Exercice 2013	46 483 €
Prov 1 <sup>er</sup> semestre 2014	32 104 €

## **REMUNERATION ALLOUEE AUX MANDATAIRES SOCIAUX**

(Article L.225-102-1 du code de commerce)

Le montant global des rémunérations versées aux mandataires sociaux de la société, au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2014, s'est élevé à la somme de 72 435 € et 400 € d'avantage en nature pour un véhicule de fonction.

## **ENGAGEMENT D'INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE**

Ces engagements sont calculés conformément à la Convention Collective de l'Industrie du Pétrole et majorés des dispositions internes à l'entreprise. Leurs montants non comptabilisés à la clôture s'élèvent à 502 043 €.

Les hypothèses retenues sont les suivantes:

- Base d'évaluation juin 2014
- Méthode interne
- Age de la retraite 65 ans
- Taux net d'actualisation 2.50 %
- Taux inflation 2.00 %
- Taux de charges sociales 48 %

## **ENGAGEMENT DE COTISATIONS DE MUTUELLE**

La société s'est engagée à prendre en charge une quote-part de la cotisation de la mutuelle des personnels retraités et de leurs conjoints.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2014, la société a pris en charge 11 126 € de cotisations au profit de 92 bénéficiaires.

A la clôture des comptes, le montant de l'engagement global non comptabilisé concernant le personnel retraité actuel ainsi que les futurs retraités s'élève à 410 677 €.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Base d'évaluation juin 2014
- Contrat MIP
- Age de la retraite 65 ans
- Durée de vie moyenne 87 ans
- Taux inflation 2.00 %

## EFFECTIF MOYEN EMPLOYE PENDANT LA PERIODE

▪ Cadres	9
▪ Agents de maîtrise et assimilés	30
▪ Employés et ouvriers	7
	---
	46
▪ Cadre mis à disposition de l'entreprise	1
▪ Autres personnels mis à disposition de l'entreprise	1

## DETTE FUTURE D'IMPOT

	<b>Base</b>	<b>Impôts dus à 33.33 %</b>
<u>Allègement</u>		
• Organic	13 043	4 347
• Participation des salariés aux bénéfices	90 646	30 215
• Forfait social	18 129	6 037

## DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION (DIF)

Le nombre d'heures de DIF dus aux salariés est :

- 30/06/2014 5 034 heures pour 45 salariés
- 31/12/2013 5 195 heures pour 46 salariés

Au cours de la période, 41 heures de DIF ont été utilisées par un salarié.

## ENGAGEMENT

### Engagements donnés non comptabilisés

- Caution fournie par BNP PARIBAS, à hauteur de 200 000 € afin de couvrir les opérations diverses vis-à-vis des DOUANES de Bordeaux.

### Engagements donnés comptabilisés

- Selon le contrat de gérance qui la lie au Port Autonome de Bordeaux, la Société est tenue de maintenir en état de fonctionnement les biens du domaine concédé, et de les remettre gratuitement au concédant à la fin du contrat, soit le 31 mai 2032.

Les provisions pour renouvellement et les amortissements de caducité traduisent en comptabilité cette obligation.

A la clôture de l'exercice, l'échéancier d'utilisation des provisions pour renouvellement est le suivant :

A moins d'un an	4 512 078 €
De un à cinq ans	1 140 795 €
Plus de cinq ans	660 957 €
	<hr/>
	6 313 769 €

### **Engagements reçus**

- La société a signé des contrats de location servant à couvrir le financement de travaux sur des installations utilisées par les clients.

A la clôture de l'exercice le montant des loyers se résume de la façon suivante :

#### Loyers non perçus et non comptabilisés

A moins d'un an	458 168 €
De un à cinq ans	1 115 421 €
	<hr/>
	1 603 589 €

#### Loyers perçus et non comptabilisés

Le montant de ces loyers est comptabilisé en produits constatés d'avance au passif du bilan.

- La société a signé des contrats de location de capacités engageant les clients sur des durées supérieures à 1 an.

A la clôture de l'exercice le montant des loyers se résume de la façon suivante :

#### Loyers non perçus et non comptabilisés

A moins d'un an	4 185 516 €
De un à cinq ans	14 052 740 €
Plus de cinq ans	1 166 150 €
	<hr/>
	19 404 406 €

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	30/06/2014 (6 mois)	31/12/2013 (12 mois)
<b><u>Flux de trésorerie liés à l'activité</u></b>		
Résultat net	1 719 336	2 912 049
+Amortissement et provisions	1 315 803	3 366 127
- Plus-values de cessions des immobilisations		262 131
- Variation des charges à répartir		
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>3 035 139</b>	<b>6 016 044</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>		
Stocks	9 941	-31 537
Créances clients	25 247	96 661
Autres créances	-90 195	58 333
CCA	-322 671	10 202
Dettes fournisseurs	-110 982	-47 174
Dettes fiscales et sociales	-453 678	-55 378
Autres dettes	720	4 110
PCA		-8 726
<b>Total</b>	<b>-941 618</b>	<b>26 491</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>2 093 520</b>	<b>6 042 536</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</u></b>		
Acquisitions d'éléments d'actif immobilisé		
- Immobilisations incorporelles et corporelles	473 015	1 920 567
- Immobilisations en cours	91 228	-625 605
- Immobilisations financières	4 314	36 015
Total acquisitions	568 557	1 330 977
Cession d'immobilisations		
- Immobilisations incorporelles et corporelles		2 217
- Immobilisations financières	7 980	25 685
Total cessions	7 980	27 902
Variation des dettes sur immobilisations	-85 743	361
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-646 320</b>	<b>-1 302 714</b>
<b><u>Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement</u></b>		
Dividendes versés aux actionnaires	-978 000	-489 000
Augmentations de capital en numéraire		
Subvention		
Emissions d'emprunts		
Remboursements d'emprunts	-187 500	-375 000
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>-1 165 500</b>	<b>-864 000</b>
Disponibilités	5 577 115	1 700 376
Découverts bancaires	917	
Trésorerie d'ouverture	5 576 198	1 700 376
Disponibilités	5 858 765	5 577 115
Découverts bancaires	866	917
Trésorerie de clôture	5 857 899	5 576 198
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>281 701</b>	<b>3 875 822</b>

